

FICHE TECHNIQUE SYLVAIN CAZALBOU

CONTACT

- Technique : **Christian Alazard** – tél. 06 84 81 80 99
- L'artiste : **Sylvain Cazalbou** – tél. 06 66 21 81 73

Ce programme tourne avec régisseur son.

Durée du spectacle : tout public 85 mn.

ÉQUIPE

- **Sylvain Cazalbou** (Guitare / chant)
- **Jérémy Rollando** (Guitare/ chœur)
- **Alex Sauvignon** (Percutions / chœur)
- **Mayu** (Basse, Contrebasse / chœur)
- **Christian Alazard** (Régisseur son)

ESPACE SCÉNIQUE

La scène doit être propre et chauffée, dégagée de tout décor.

Ouverture : 7 m

Profondeur : 5 m

Fond noir.

Pendrillons.

LOGE

Prévoir deux loges à proximité de la scène (loge A : Sylvain, Christian - Loge B : Jérémy, Alex, Mayu), éclairées, avec table, chaises, miroir, lavabo, fer à repasser et toilettes.

Prévoir un catering léger pour 5 personnes et 8 Bouteilles 1/2 L d'eau pour le plateau.

Accueil du public : la prise de photo pendant le spectacle ne sera autorisée qu'avec l'accord de l'artiste.

ACCUEIL TECHNIQUE

L'équipe technique du lieu d'accueil se chargera de la pré-implantation d'après les plans son et lumière fournis, de façon à ce que les réglages puissent commencer dès l'arrivée de notre équipe.

Le personnel technique restera à disposition pendant les réglages, la balance et les représentations.

Temps de montage et balance : 3 heures.

SONORISATION

La console et les micros sont fournis par l'artiste.

Façade puissance en fonction du lieu (type Martin's/ L-Acoustic...) actif

Retours scène w (type LE 100 Martin's/ L-Acoustic X12....) actif

Pour autres type de sonorisation, contacter le régisseur.

10 Pieds perches / 15 Câbles xlr 10m (+prévoir xlr pour connections façade et retours)

2 Samia type ciseau 2x1m h40

Voir plan de scène.

ÉCLAIRAGE

Un régisseur lumière sera indispensable pour l'installation et la régie du spectacle.

Projecteurs : 25 x Par (Type PAR 2 Martin Rush RGBW Zoom)

4 Lyre (type Mac aura lyre wash) 4x Horiziodes RGB

Console (type ETC Colorsource 40...)

Voir plan de scène.

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat. Tout aménagement ne sera possible qu'avec l'accord du régisseur du spectacle ou de l'artiste.